



N° dossier :
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Date de notification :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE MISE AUX NORMES EN Matière d'ASSAINISSEMENT

*La présente demande de subvention, accompagnée des pièces justificatives, sont à adresser au Département de la Charente Maritime,
 Direction de l'Action sociale, du Logement et de l'Insertion – Service habitat/logement, 49 avenue Aristide Briand, CS 60003, 17076 La
 Rochelle cedex 9*

IDENTITE DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION

Nom - Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

☎ : Mail :

Nombre de personnes occupant le logement (y compris le demandeur) : _____
 Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition* _____ €

**Il s'agit du dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) reçu, c'est à dire l'avis reçu en N-1 concernant les revenus de l'année N-2 ou l'avis en N s'il atteste d'une baisse de revenus.*

DESCRIPTION DU LOGEMENT MIS AUX NORMES

Adresse :

Code Postal : Commune :

Vous êtes propriétaire depuis :

Année d'achèvement du logement : Nombre de pièces principales :

TRAVAUX ENVISAGES DANS LE LOGEMENT

Assainissement : Collectif Non Collectif

Montant des travaux (TTC) : _____ €

Entreprise réalisant les travaux :

Montant des subventions accordées par d'autres collectivités (Syndicat des eaux, Commune...) : €

OU J'atteste ne recevoir aucune subvention d'autres collectivités concernant mes travaux de mise aux normes d'assainissement (cocher la case le cas échéant)

LE DEMANDEUR S'ENGAGE A :

- Certifier l'exactitude des renseignements portés sur le présent document,
- Reverser à la Collectivité le montant des subventions reçues en cas d'inexactitude des informations ci-dessus.

A Le.....

Signature du demandeur

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'accompagnement et au suivi social des personnes en difficultés. Les données collectées sont conservées dix ans à compter du dernier contact avec l'utilisateur et sont transmises aux seuls personnels départementaux habilités. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer pour les aides départementales en vous adressant (avec justificatif d'identité) au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) du Département de la Charente-Maritime par courrier électronique à l'adresse cil@charente-maritime.fr ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Département de la Charente-Maritime – Correspondant Informatique et Libertés - 85 boulevard de la République – CS60003 – 17076 La Rochelle Cedex 9. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. L'ensemble de ces champs est nécessaire au traitement du dossier. Le renseignement de ces champs vaut pour consentement de votre part.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

Avant le dépôt de votre demande de subvention, vérifiez que votre dossier est complet. Pour cela il doit comporter :

- ❑ La présente demande de subvention dûment datée et signée ;
- ❑ Un justificatif de domicile (facture eau-électricité-télécom)
- ❑ La copie du dernier avis d'imposition⁽¹⁾
- ❑ Dans le cadre de travaux réalisés par une entreprise : l'attestation relative à la subvention départementale pour l'aide au raccordement des logements au réseau d'assainissement à faire signer par l'entreprise réalisatrice des travaux **accompagnée d'un relevé d'identité bancaire de cette entreprise** (Annexe 1)
- ❑ La facture définitive attestant la réalisation des travaux ou l'ensemble des factures détaillées des travaux et matériaux, précisant les quantités et les prix unitaires, dans le cadre de travaux réalisés directement par le bénéficiaire
 - Pour les travaux d'assainissement individuel :
 - ❑ Le diagnostic du dernier contrôle de fonctionnement du réseau d'assainissement effectué par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avec mention « non conforme » et précisant un délai de travaux inférieur ou égal à 4 ans, dans le cadre d'une installation existante
 - ❑ L'avis du SPANC validant la conception du projet d'installation
 - ❑ Le certificat de conformité de l'installation délivrée par le SPANC
 - Pour les travaux d'assainissement collectif :
 - ❑ Le diagnostic de l'installation effectué par les Services de distribution des eaux (Rèse, Saur...)

⁽¹⁾ Il s'agit du dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) reçu, c'est à dire l'avis reçu en N-1 concernant les revenus de l'année N-2 ou l'avis en N s'il atteste d'une baisse de revenus.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le Département de la Charente-Maritime peut vous accorder une aide financière pour une mise aux normes en matière d'assainissement individuel ou collectif si :

- Votre logement est construit depuis plus de 15 ans à la date de constitution du dossier ;
- vous l'occupez à titre de résidence principale ;
- vos ressources ne dépassent pas les plafonds ANAH « Ménages très modestes ». Le montant des ressources à prendre en compte est le revenu fiscal de référence de chaque personne composant le ménage. Les plafonds de ressources sont révisés au 1er janvier de chaque année.

Pour information : Plafond de ressources Anah « propriétaires occupants très modestes » au 01/01/2020

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)
1	14 879
2	21 760
3	26 170
4	30 572
5	34 993
Par personne supplémentaire	+ 4 412

Le montant de la subvention départementale représente **30% du reste à charge des travaux avec un plafond de 3 000 € par dossier (après déduction des autres subventions éventuelles)**.

Sur réception des pièces justificatives mentionnées ci-dessus après, le montant de la subvention est validé par un arrêté et versé directement à l'entreprise ayant effectué les travaux ou directement au bénéficiaire ayant lui-même réalisé les travaux.